



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commissariat Général au Développement Durable

La ministre

Paris, le 31 août 2020

Réf : D20009974

NOR : TRED2024273S

à

Monsieur le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet : Prolongation de l'autorisation de stockage des résidus sur le site de Mange-Garri

Implanté sur la commune de Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), le site de Mange-Garri est relié à l'usine de fabrication située à Gardanne par l'intermédiaire de canalisations qui permettent de transporter par voie humide les résidus de bauxite jusqu'à des filtres-presses ayant pour fonction de séparer les eaux de matières solides.

Un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bouc-Bel-Air en vue de la prolongation de l'autorisation de stockage des résidus sur le site de Mange-Garri, a été déposé le 12 juin 2020 auprès de la métropole d'Aix-Marseille. Une demande d'autorisation environnementale a également été déposée par la société ALTEO GARDANNE le 3 juillet 2020.

Compte tenu de la sensibilité du projet et des enjeux environnementaux, j'ai décidé, en application des articles R.122-6 du code de l'environnement et R. 104-21 du code de l'urbanisme, de me saisir de ce dossier selon la procédure d'évocation à la fois pour le projet et pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Je confie le soin à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) de se prononcer sur ce dossier, comme prévu par les dispositions des articles R.122-6 du code de l'environnement et R. 104-21 du code de l'urbanisme précédemment mentionnés.

Dès réception de la présente décision d'évocation, je vous demande de bien vouloir faire parvenir, sans délai, le dossier à l'Ae CGEDD afin de limiter les délais d'instruction.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Barbara POMPILI

Copie à :

- Monsieur le Président de la formation d'Autorité environnementale du CGEDD

- Monsieur le Commissaire général au développement durable